



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 Novembre 2023

2023/59

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – FOURES Josiane – FABRE Alain – HURLIN Régine – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – Sybille BAECKER - NEVEU James – Danielle POULLET - AUBIN Dimitri - SCHMITT Marie Gil – COULON Daniel - DE CORO Jessica (20h30) - MENALDO KEBDANI Nadia – REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes GIBOULET ARNAUD – Blandine PANAFIEU - M. ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DECORO Jessica
Mme PANAFIEU Blandine à M. CHABAUD Laurent

Soit 16 votants, puis 18 à partir de 20h30

Objet : Définition des zones à énergie renouvelable

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, CONSIDERANT le courrier de la préfecture du Gard en date du 15 mai 2023, par lesquelles élus sont invités à une réunion d'échange sur les l'installation d'énergies renouvelables,

CONSIDERANT les objectifs de la préfecture présentés le 29 juin 2023 d'atteindre une puissance totale d'installations de production des énergies renouvelables à hauteur de 1 100 MW,

CONSIDERANT qu'il appartient aux collectivités de définir les zones sur lesquelles il pourrait être installés des panneaux photovoltaïques

CONSIDERANT le courrier de la CA Nîmes Métropole en date du 17 juillet 2023 qui invite les communes à transmettre à la direction générale adjointe environnement et mobilité, les zones que le conseil municipal propose pour l'implantation d'énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 15 voix pour et 1 abstention (M. J.REBUFFAT)

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

ARTICLE 1 : d'approuver le recensement des zones à énergies renouvelables telles que répertoriées dans le plan ci-joint.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



